Ovins Viande
Collectif BioRéférences

Collectif BioRéférences
Pôle AB Massif Central

PÔLE AB
MASSIF CENTRAL

LES EXPLOITATIONS OVINES ALLAITANTES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU MASSIF CENTRAL

Résultats de la campagne 2014

Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :
Marie-Line BARJOU, Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne
Marc BENOIT, INRA de Clermont-Theix Lyon
Dominique DELTROY, Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
Johan Kévin GALTIER, APABA
Marie-Claire PAILLEUX, Chambre d'agriculture du Puy de Dôme
Bernadette VIGNAUD, Chambre d'agriculture de l'Allier

Synthèse des données et rédaction :
Gabriel LAIGNEL, INRA de Clermont-Theix Lyon

Avril 2016

1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle AB Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle AB Massif Central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif Central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique. Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions biologiques. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants biologiques viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés.

Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de 70 fermes (en caprins lait, ovins lait, ovins viande, bovins lait et bovins viande) localisées sur le Massif central a été constitué. Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau de treize fermes ovin viande pour la campagne 2014.

2. L'échantillon de fermes ovin viande

Dans le cadre du collectif BioRéférences Massif-Central, animé par le Pôle AB Massif-Central, 13 exploitations ovines allaitantes en AB sont suivies en 2015 (recueil et analyse des résultats de 2014).

Parmi ces exploitations (voir carte) :
- 7 se situent en zone herbagère dont 4 dans l'Allier et 3 en Haute-Vienne
- 6 sont en zone rustique dont 2 en Haute-Loire, 1 dans le Puy de Dôme, 1 en Lozère et 2 dans l'Aveyron.

Au-delà de l'atelier ovin, 7 exploitations diversifient leur activité :
- 4 font de la vente directe dont 1 de la semi-directe (en carcasse auprès d'un boucher détaillant)
- 1 de la vente directe de poulets de chair.
- 1 de la vente directe de lentilles
- 1 a un petit troupeau de vaches allaitantes (10 VA).

3. Structure des exploitations

La surface totale (ST) moyenne est de 111 ha, pour 48 ha minimum et 326 ha maximum. Hormis une exploitation à 326 ha (dont 265 ha de surface pastorale), la surface totale est entre 48 et 138 ha. La SAU moyenne (après pondération des parcours et surfaces pastorales) est de 87 ha avec 41 ha min et 135 ha max.
Les deux plus petites structures se trouvent en Haute-Loire.
La main d'œuvre totale est en moyenne de 1,4 UMO pour des extrêmes de 0,8 à 2. Quatre exploitations ont de la main d'œuvre salariée de 0,2 à 1 UMO, avec une moyenne à 0,2 UMO.
L'effectif moyen de brebis est de 407, de 154 minimum à 767 maximum.

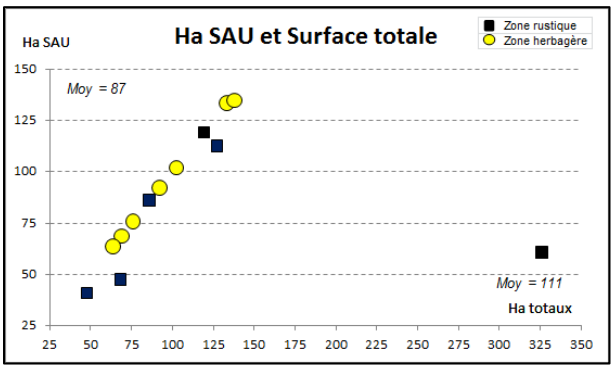

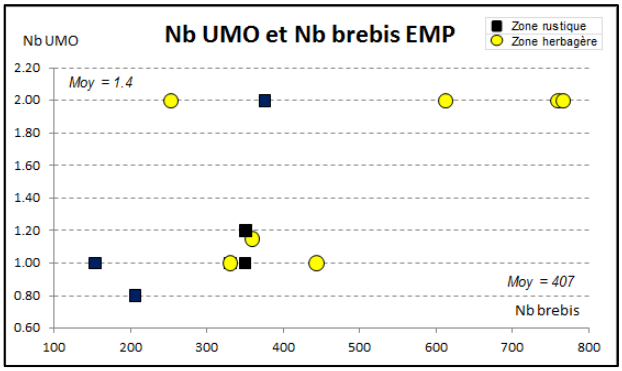

La productivité du travail exprimée en kg carcasse/UMO ovins est de 5225 pour des extrêmes de 1794 à 9389. Les ha SAU/UMO totaux moyens sont de 66, avec des extrêmes de 38 à 119 ha.
Le chargement est en moyenne de 0,8 UGB/ha de SFP, avec des variations de 0,51 à 1,32. Les exploitations les moins chargées sont plutôt en zone rustique. Le pourcentage de SFP/SAU moyen est de 89%, avec des écarts allant de 64 à 100%. 11 exploitations sont au-delà de 80% de SFP/SAU et 3 sont à 100%.

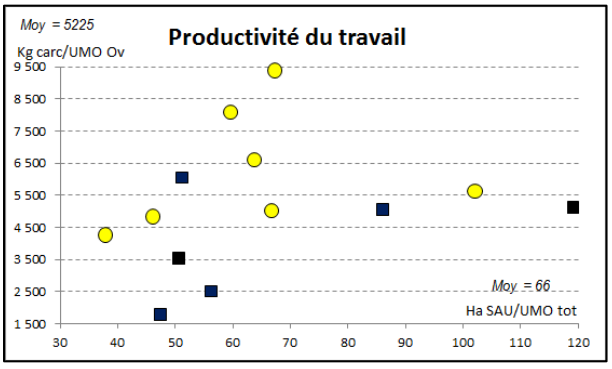

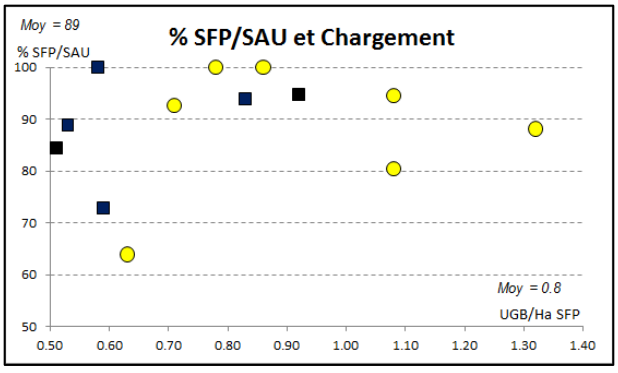

4. Les composantes de la marge par brebis

La marge par brebis est en moyenne de 80 €, avec des extrêmes de 33 à 138 €. Quels sont les facteurs explicatifs de cette marge ?

a. Le produit ovin

Le produit ovin est un facteur explicatif de la marge par brebis, **avec en premier le prix de vente des agneaux.** La corrélation entre marge/brebis et prix/tête des agneaux est de 0,61, supérieure (mais presque identique) à la corrélation entre marge/brebis et productivité numérique, 0,59. Au-delà de 125 €/tête, tous les éleveurs ont une marge ovine supérieure ou égale à 90 € (soit 4 éleveurs de zone herbagère).

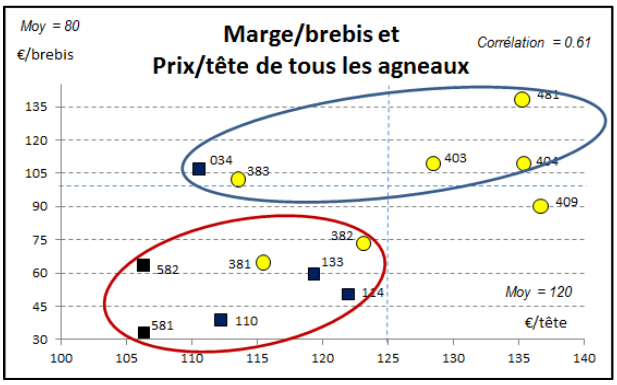

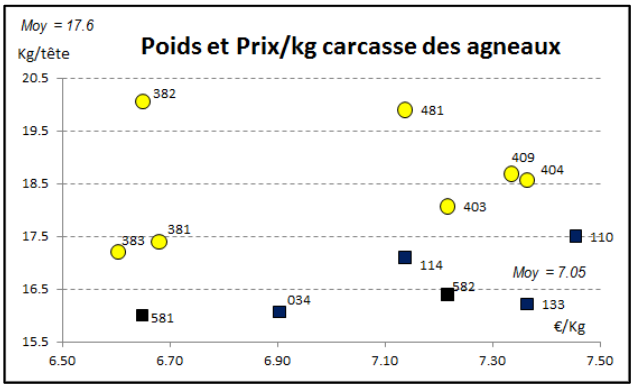

La proportion d'agneaux lourds vendus (bergerie et herbe) est de 92% avec seulement 3 éleveurs en dessous de 90% qui commercialisent soit des agnelles, des agneaux légers ou des agneaux de lait.
Le prix/kg carcasse de vente de ces agneaux lourds est en moyenne de 7,03 € pour des extrêmes de 6,6 à 7,45 € (delta de 0,85 €). Il n'y a pas une zone qui commercialise mieux qu'une autre, mais au sein de la zone herbagère, la Haute-Vienne est à -0,6 €/kg par rapport à l'Allier.
Le poids moyen est de 17,5 kg de carcasse, pour des extrêmes de 16 à 20 kg. La zone herbagère commercialise des agneaux à 18,4 kg de moyenne alors que ceux de la zone rustique sont à 16,3 kg.

En second vient la productivité numérique (PN), à 120 % de moyenne, de 89 à 172 %. Au-delà de 140%, tous les éleveurs ont une marge supérieure ou égale à 100 €/brebis.

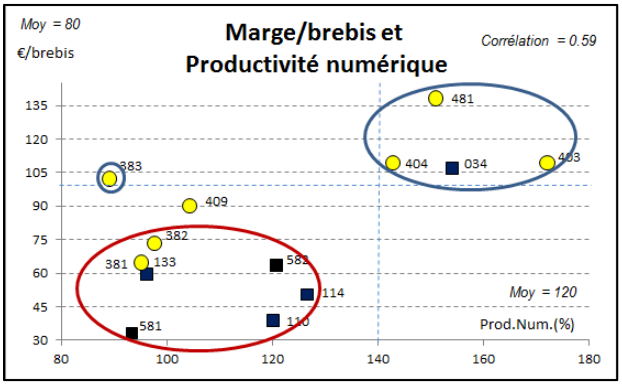

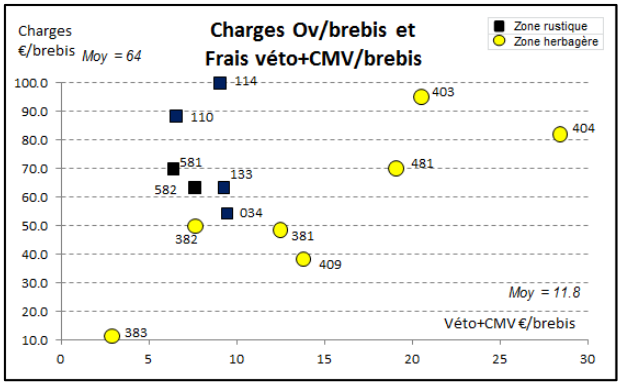

b. Les charges ovines

Les charges ovines sont aussi un facteur explicatif de la marge par brebis. Elles sont composées en grande partie par les frais de concentrés. La consommation est en moyenne de 104 kg/brebis, de 0 (1 exploitation en zone de plaine) à 198 kg (exploitation en zone rustique). Pour la zone rustique, la consommation est de 132 kg pour une productivité numérique (PN) de 119 % et en zone de plaine la consommation est de 80 kg pour une PN de 122%.
Un autre poste de charge peut être observé : le cumul des frais vétérinaires (produits et honoraires = véto) et des minéraux et vitamines (CMV) qui s'élève à 11,8 €/brebis, avec des extrêmes de 2,9 à 28,4 € (de 1 à 10). Trois élevages sont au-delà de 19 €/brebis. Ces élevages ont des marges supérieures à la moyenne, mais d'autres à moins de 10 € de frais véto et CMV/brebis (dont 1 à 3 €) ont aussi de bonnes marges ovines.

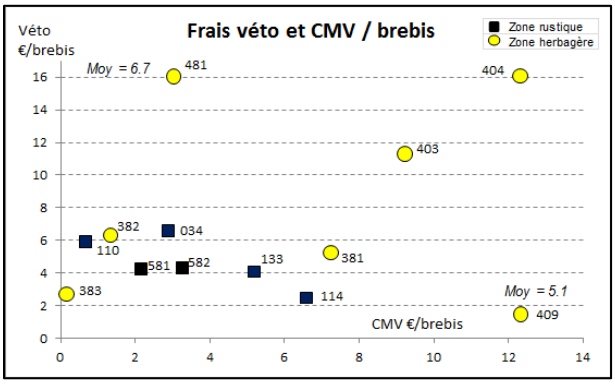

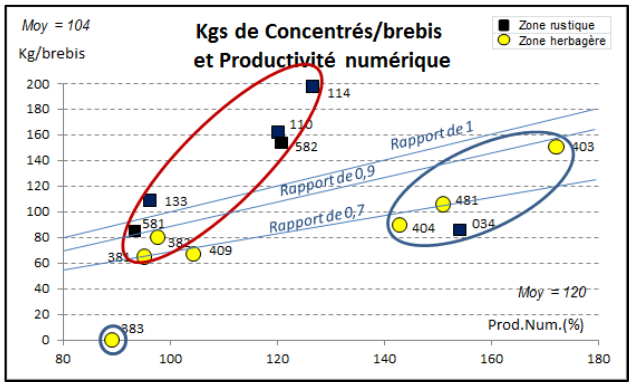

c. Analyse croisée des composantes de la marge ovine

Les cinq élevages dégageant une marge/brebis supérieure à 100 € ont un rapport kg concentrés/PN inférieur à 0,9, et pour quatre d'entre eux, une PN supérieure à 140%. Le n° 383 a une PN de 90% avec 0 concentrés consommés. A l'opposé, les sept marges les plus faibles (inférieures à 65 €) ont un rapport kg concentrés/PN supérieur à 0,7, avec cinq d'entre elles supérieur à 0,9 et quatre d'entre elles supérieur à 1. Il est donc essentiel d'avoir un rapport le plus faible possible, et un rapport au moins inférieur à 1 semble un repère intéressant. Cela signifie : consommer moins de concentrés que le niveau de productivité numérique. Par exemple, si la productivité numérique est de 120%, consommer moins de 120 kg de concentrés pour le couple mère-agneaux.

Un système très économe peut suffire pour dégager une marge à un bon niveau. La productivité numérique et le prix de vente sont deux facteurs supplémentaires favorisants. Parmi les 6 éleveurs aux meilleures marges (supérieures à 90 €) 4 d'entre eux commercialisent leurs agneaux à plus de 125 €/tête et ont une conduite économe (rapport kg de concentrés/PN inférieur à 0,9).

5. Le résultat courant et ses composants

Le **résultat courant par UMO exploitant** atteint 26000 €, de 7300 à 44000 €. Pour la zone de plaine il est à 28800 € et pour la zone rustique à 22700 €.
Le **revenu disponible par UMO exploitant** est de 26300 €, de 14600 à 44400 €. Par rapport au résultat courant, le minimum est relevé, ce qui met en évidence le faible endettement des plus bas revenus. Nous analyserons le résultat courant.
Le **1er facteur** déterminant du résultat est la **marge/brebis**, avec une corrélation de 0,56. Lorsque la marge par brebis dépasse 60 €, le résultat est supérieur à 20000 €/UMO.
Le **2ème facteur** est la **productivité du travail** exprimée en kg de carcasses d'agneaux par UMO ovin qui est une combinaison entre le nombre de brebis par UMO ovin et la productivité numérique. La corrélation est de 0,50. Pour que le résultat courant soit supérieur à 25000 € par UMO, il faut dépasser les 5000 kg de carcasse d'agneaux par UMO.
Le **3ème facteur** est le **niveau des charges de structure par ha**. La corrélation est négative, -0,15, ce qui n'est pas très significatif, mais la tendance est que lorsque les charges de structure augmentent, le résultat diminue. Deux situations sont extrêmes avec de fortes charges de structure (800 et 1060 €/ha) et des revenus corrects. Le poste le plus élevé est le matériel avec 32% des charges de structure, suivi par la MSA 15% et le foncier 14%. Puis viennent les frais de gestion à 8%, les impôts et assurance à 7%, le bâtiment à 6%, les divers (fournitures, frais divers, transports, déplacements et autres amortissements) à 5%, les frais financiers à 3%, et eau + électricité à 2%.

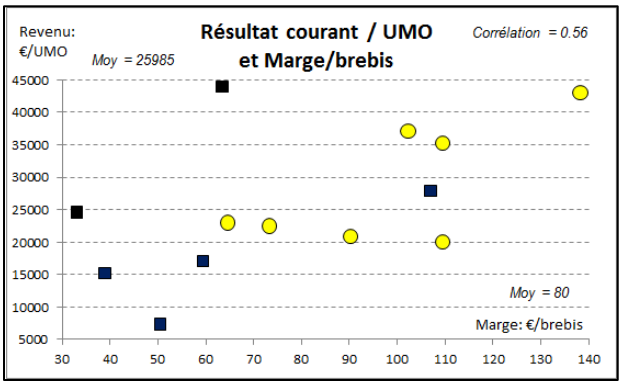

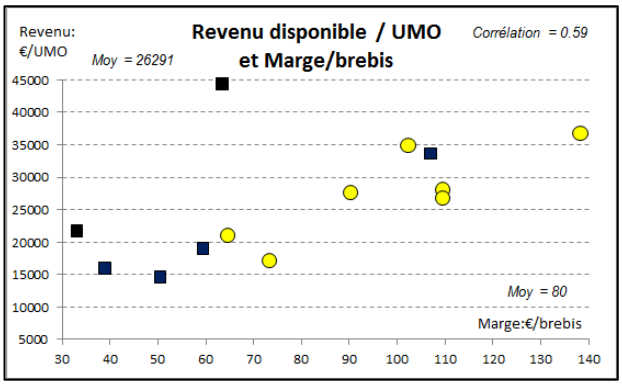

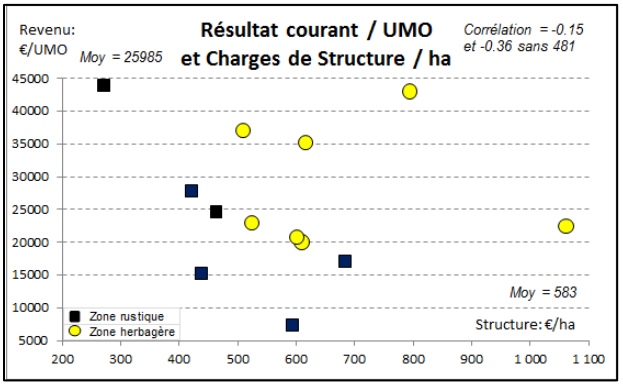

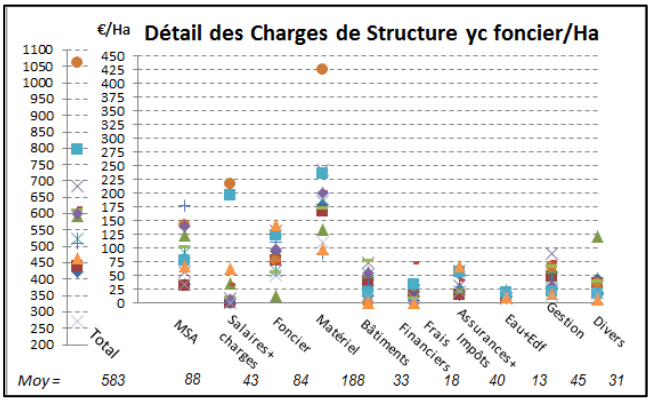

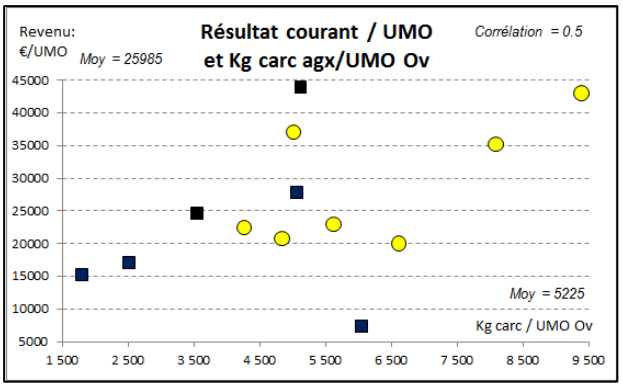

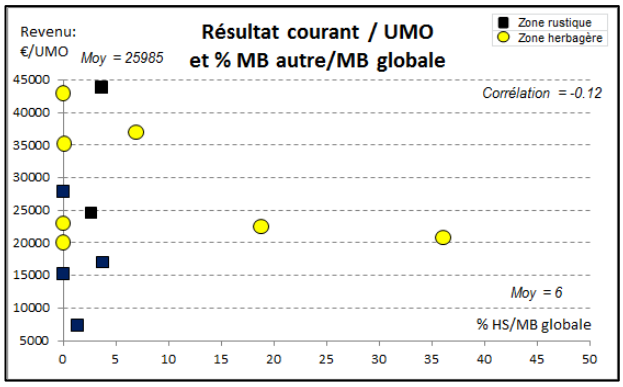

a. Analyse des quatre résultats courants les plus élevés

Si on analyse les 4 résultats courants les plus élevés, comment sont-ils obtenus ?
- Celui à 44000 € : charges de structure/ha les plus faibles à 270 €, avec kg de carcasses agneaux/UMO à 5100 kg (moyen) et marge par brebis à 63 € (plutôt faible).
- Celui à 43000 € : meilleure marge par brebis à 138 €, plus forte productivité du travail à 9400 kg de carcasse/UMO, mais charges de structure élevées à 794 €/ha.
- Celui à 37000 € : bon niveau de marge/brebis à 102 €, charges de structure modérées à 509 €/ha et productivité du travail à 5000 kg de carcasse/UMO (moyen).
- Celui à 35000 € : bon niveau de marge/brebis à 109 €, associé à une forte productivité du travail à 8000 kg de carcasse/UMO et des charges de structure moyennes à 616 €/ha.

En première conclusion :
- on remarque que les meilleurs revenus sont obtenus soit grâce à une bonne marge par brebis et donc un système économe au regard de la productivité numérique, soit grâce à très peu de charges de charges de structure et là aussi avec un système économe.
- on remarque aussi que pour les meilleurs revenus, la forte productivité du travail en kg de carcasse/UMO s'accompagne d'un bon niveau de productivité numérique.

b. Importance des autres ateliers et de la vente directe dans la composition du résultat

La marge brute de tous ces ateliers ne représente que 6% de la marge brute globale moyenne. Parmi le groupe, seuls deux éleveurs sont concernés par des ateliers complémentaires importants.
- le plus élevé à 36% de la marge brute globale pour un résultat courant de 21000 €/UMO. Le troupeau ovin est petit à 250 brebis pour un bon niveau de marge/brebis à 90 €. La productivité du travail en ovins est un peu faible (4800 kg) et les charges de structure moyennes à 601 €/ha. L'atelier vente directe de poulets permet de rémunérer l'ensemble de la main d'œuvre, et apporte une fertilité pour le sol dans un contexte pédologique difficile.
- le second à 19% pour un résultat courant de 22500 €/UMO. L'apport de la vente directe n'est certainement pas négligeable étant donné le très haut niveau des charges de structure (1060 €/ha). La marge est légèrement en-dessous de la moyenne (73 €/brebis).

Dans cet échantillon, la vente directe ou les ateliers complémentaires ne sont pas déterminants dans le résultat économique. Ils permettent dans certains cas, de rémunérer la totalité de la main d'œuvre ce que ne permet pas la production ovine de l'exploitation par manque de brebis.

c. Importance des aides et de la valeur ajoutée

La corrélation entre les aides et le résultat courant est élevée, à + 0,56. Trois exploitations sont extrêmes :
- celle dont le rapport Marge Brute hors-sol/Marge Brute globale est le plus élevé, a moins d'aides que les autres au regard de son revenu. Il n'y a pas d'aides pour l'atelier hors-sol d'abattage et de vente directe de poulets de chair.
- deux autres exploitations ont des aides supérieures au regard de leur revenu, car ce sont celles ayant le plus d'UGB/UMO.

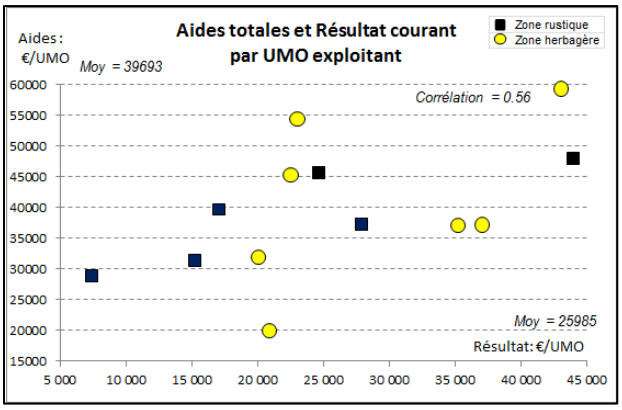

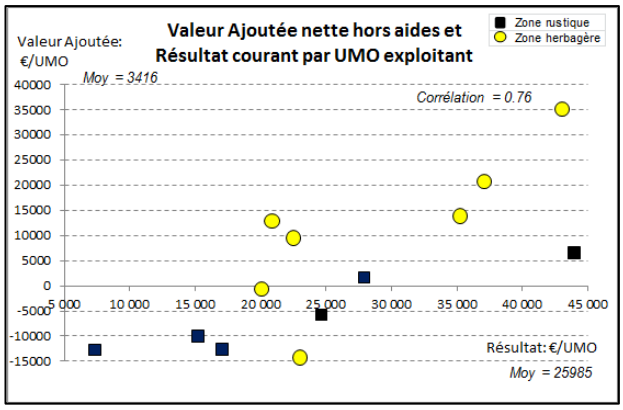

En ce qui concerne la corrélation entre la valeur ajoutée et le résultat courant, elle est très élevée à 0,76. La valeur ajoutée mesure l'augmentation de richesse apportée par l'entreprise, et est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires (excluant les services). Elle est donc très liée aux intrants en général. Une exploitation dégage un très bon revenu avec peu de valeur ajoutée car son revenu provient de faibles charges de structure composées principalement de services, alors que la consommation d'aliments achetés est élevée au regard de son niveau de production. Nous retrouvons les exploitations à forte valeur ajoutée parmi les plus productives ou les très économes et ou avec peu d'investissements récents : par exemple, une exploitation est productive à l'animal et par travailleur (150% de productivité numérique et 9400 kg de carcasse d'agneaux produits par UMO) tout en étant économe sur les charges ovines (138 € de marge par brebis), mais avec des charges de structure élevées ; une autre est peu productive par brebis (104% de PN), moyennement productive par travailleur (5000 kg de carcasse d'agneaux produits par UMO) avec peu de charges de structure.

6. Coût de production et prix de revient

Le **coût de production** moyen est de 16,64 €/kg de carcasse, avec des extrêmes de 10 à 31,9 €. Deux éleveurs de la zone rustique dépassent les 28 €/kg :
- le n° 12 a une productivité numérique faible (96%). Les charges ovines sont trop élevées et la productivité du travail n'est que de 2500 kg. La rémunération n'est que de 0,75 SMIC.
- le n° 13 a un déséquilibre entre la productivité numérique à 120% et la consommation de concentrés à 162 kg. Par ailleurs, sa productivité du travail est la plus faible du groupe à 1800 kg ; le troupeau est en voie de constitution. La rémunération n'est que de 0,97 SMIC.

La rémunération permise moyenne est de 1,55 SMIC, de 0,40 à 2,58 SMIC. Les meilleures rémunérations ne sont pas forcément les plus faibles coûts de production, l'élément déterminant étant le rapport entre productivité numérique et niveau de charges ovines, puis le niveau des charges de structure.

Le prix de revient moyen est de 7,36 €/kg de carcasse. 7 élevages ont un prix de vente inférieur au prix de revient, et 6 ont un prix de vente supérieur au prix de revient, et sont par conséquent rémunérés à plus de 1,5 SMIC.

Le prix de revient moyen pour la zone rustique est de 8,76 €/kg pour un prix de vente à 7,01 €. Seulement 1 éleveur de la zone rustique dépasse 1,5 SMIC de rémunération.

Le prix de revient moyen pour la zone herbagère est de 6,17 €/kg pour un prix de vente à 7,05 €. Quatre éleveurs sur Sept ont une rémunération supérieure à 1,5 SMIC.

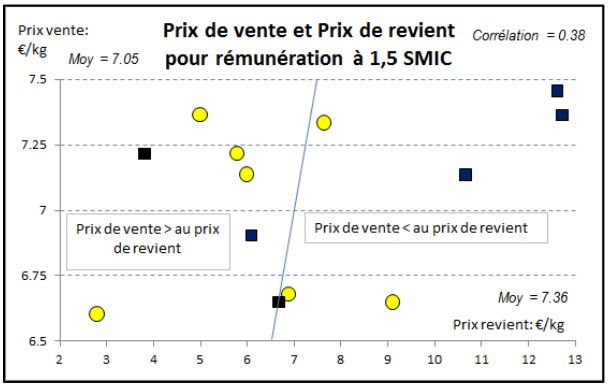

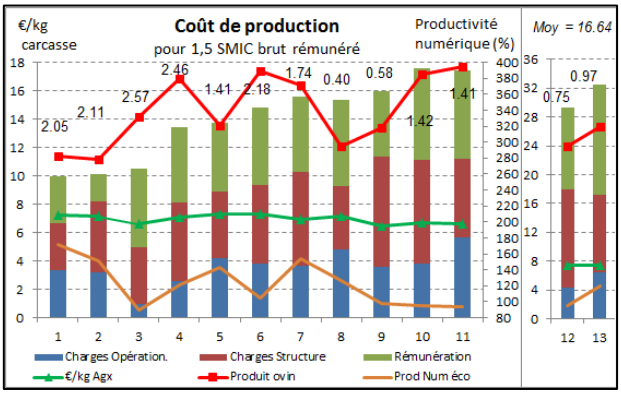

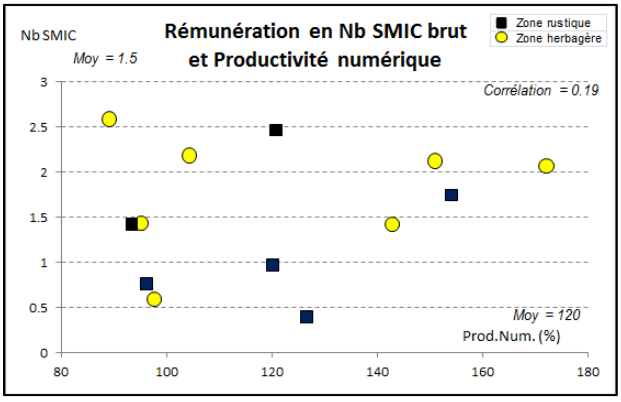

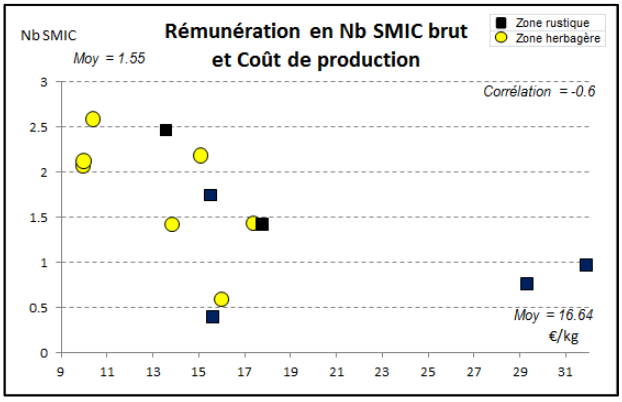

7. Comparaison avec des conventionnels

	GR Bio	GR Conv Rustiques	GR Conv Herbagers
	n=13	n=24	n=10
Surface totale	111.4	105.8	152.3
SAU	87.5	85.6	152.3
Cultures	9.3	10.1	37.3
SFP	77.4	75.4	113.1
Surf pastorale	23.7	20.2	0.0
nb brebis	407	556	748
Nb AO	405	528	715
Nb UGB	63	85	120
UMO TOT	1.40	1.76	1.75
Chargement (UGB/ha SFP)	0.80	1.13	1.06
Kg carc agx/UMO ov	5224.8	8796.0	9894.0
Kg/T agx lourds	17.4	17.2	18.5
€/kg agx lourds	7.0	6.5	6.8
€/tête agx	120.4	109.1	124.5
Kg Ctré/brebis	104.1	165.2	142.7
% Ctré prélevé	39.8	27.8	35.0
€/kg Ctré acheté	0.404	0.300	0.300
€/kg Ctré prélevé	0.263	0.150	0.130
€/kg Ctré	0.543	0.256	0.242
PN éco	120.3	134.7	122.0
PN zoot	115.6		
Prolificité	156.3	149.9	161.0
Mortalité	17.7	15.5	19.8
Taux MB	90.1	106.3	94.5
Prod Ovin	151.1	160.8	156.7
dt Ventes Ov	123.7	134.0	129.4
dt Achats Ov	6.1	4.6	8.2
dt Aides Ov	24.4	23.7	23.3
dt Var Inv Ov	4.7	3.4	6.1
Charges ovines	64.2	71.3	66.4
dt Ctrés	45.6	47.3	39.9
dt dt Lait	1.4	2.1	2.4
dt dt CMV	5.1	3.0	3.0
dt fourrages	1.8	0.5	0.1
dt Frais élevage	6.4	8.2	7.9
dt Véto	6.7	5.7	7.9
dt Commerc+taxes	1.4	2.3	1.6
dt Autres	2.3	0.0	0.0
MB ov hors frais SFP	86.9	82.4	81.1
Frais SFP	6.9	7.2	9.2
MB ov Frais SFP déduits	80.0	89.6	90.3

	GR Bio	GR Conv Rustiques	GR Conv Herbagers
	n=13	n=24	n=10
Ch Struct	51065.6	Hors foncier	Hors foncier
par ha	583.5	707.0	592.0
MSA expl	7847.6		
par ha	88.2	115.2	93.8
salaires+charges	4019.4		
par ha	43.5	46.5	24.5
Foncier	7790.8		
par ha	83.9	79.7	69.0
Matériel	16411.1		
par ha	187.8		
Bâtiments	2857.9		
par ha	33.5		
Frais financiers	1668.6		
par ha	18.3		
Assur+Impôts et taxes	3493.4		
par ha	40.0		
Eau+EDF	1114.4		
par ha	13.0		
Gestion	3629.1		
par ha	44.6		
Divers	2233.3		
par ha	30.7	Hors foncier	Hors foncier
Rés C/UMO expl yc bénévole	25985	25050	28396
Rev Dispo/UMO expl yc bénévole	26291		
%MB autres/MB globale	5.6	4.1	1.8
Coût de Production (CP) total	16.6		
CP Prix revient	7.4		
CP Rémun.Nb SMIC	1.5		
% agx L calculés	92.2		
Kg/T L calculé	17.6		
€/kg L calculé	7.1		
Aides/UMO exploitant	39693	30985	37308
%aides/RC exploitant	177	38	32
Val ajout nette hs aides/UMO expl	3416	16274	33565

Les groupes conventionnels sont composés d'éleveurs suivis dans le cadre du réseau ovins allaitants INRA. Ceux de la zone rustique comprennent 24 exploitations, ceux de la zone herbagère 10 exploitations. Ces fermes ne sont pas représentatives de ces zones, ce sont des exploitations témoins suivies sur le long-terme. Il importe donc d'être prudent lors des comparaisons. Ces quelques chiffres harmonisés en ce qui concerne la méthodologie, peuvent permettre de situer les résultats individuels des exploitations en AB.

En moyenne, nous voyons que **la structure des exploitations en AB (AB) est plus petite que celle des conventionnels** (CV), que ce soit pour la SAU, les effectifs ovins ou les UMO.

La productivité ovine aussi est inférieure qu'elle soit exprimée en kg de carcasse par travailleur ou en productivité numérique en raison du taux de mise-bas inférieur en AB car, d'une part l'absence des traitements hormonaux ne permet pas d'accélérer facilement les brebis et d'autre part l'accélération du rythme d'agnelage au-delà d'un agnelage par an n'est pas souhaitable afin de respecter le rythme naturel de l'animal.

La marge par brebis (frais SFP déduits) est légèrement inférieure en AB. Le produit ovin est inférieur : l'effet productivité numérique plus faible l'emporte sur le prix de vente supérieur des agneaux en AB de 6%. **Les charges ovines sont inférieures** : la consommation de concentrés est inférieure de 30% en AB, mais le prix de ce concentré est deux fois plus élevé. Ce prix

intègre les concentrés produits sur l'exploitation et cédés aux ovins à un prix de marché, consommés en plus grande quantité en AB (40% vs 28 à 35%).

Au final, le résultat courant par UMO exploitant est très proche en AB et en CV, de l'ordre de 25000 à 28000 €. Les charges de structure par ha sont inférieures en AB, de l'ordre de 10% et les aides/UMO sont supérieures en AB (avec l'aide au maintien). Ces deux éléments compensent d'une part la marge ovine inférieure en AB et d'autre part la productivité du travail en kg de carcasse d'agneaux /UMO également inférieure en AB. La part des ateliers complémentaires n'est pas significative dans les deux cas.
La valeur ajoutée par UMO est nettement inférieure car productivité numérique et surtout productivité du travail en kg de carcasse d'agneaux /UMO sont inférieures.

8. Conclusion et discussion

Ces résultats d'une première année de suivi mettent en évidence l'importance de l'équilibre et de la cohérence du système de production. **Au moins un facteur du revenu doit être bien positionné et les autres facteurs dans la moyenne** : pour l'éleveur ayant le meilleur revenu, les faibles charges de structure sont déterminantes. De bons niveaux de revenu peuvent aussi être obtenus par des économies substantielles de charges ovines associées à une productivité numérique non maximisée. Mais la productivité numérique joue un rôle essentiel si les charges sont maîtrisées.
Le prix de vente des agneaux est un facteur complémentaire mais non déterminant du résultat économique. Il en est de même de la vente directe, qui peut parfois apporter un complément de revenu. La présence d'ateliers hors-sol permet une rémunération de toute la main d'œuvre disponible.

L'analyse du coût de production ne renseigne pas mieux que l'analyse du résultat courant sur les équilibres souhaitables. Il est en moyenne à 16,64, pour des écarts de 9,95 à 31,89 €/kg de carcasse. Le prix de revient est très hétérogène, allant de 2,79 à 12,72 €/kg de carcasse pour une moyenne à 7,36 € permettant de rémunérer 1,5 SMIC brut. Ce prix donne une référence de prix de vente souhaitable, alors que dans notre échantillon il varie de 6,60 à 7,45 pour une moyenne à 7,05. La rémunération permise est en moyenne de 1,55 SMIC brut pour des écarts de 0,40 à 2,47.

Les résultats en ovins allaitants en AB obtenus dans le cadre du Casdar Agneaux Bio en 2012 et 2013 pour 35 exploitations spécialisées réparties sur le territoire français, mettent en évidence l'importance de l'autonomie alimentaire étant donné le prix des concentrés bio à l'achat (50% supérieur à celui en conventionnel). Il a été noté aussi la nécessité de la cohérence du système de production. Nous sommes dans la même logique de conclusions, l'autonomie alimentaire étant analysée dans le collectif BioRéférences Massif-Central à partir du rapport entre productivité numérique et consommation de concentrés. Des systèmes peuvent être très autonomes mais forts consommateurs de céréales ou protéagineux produits sur l'exploitation, et d'autres systèmes peuvent aussi être très autonomes en produisant une viande ovine essentiellement à partir des fourrages.

Au-delà des résultats économiques, l'attention devrait porter sur des élevages humainement gérables et durables. Ces paramètres sociaux sont difficilement mesurables et appréciés différemment selon les individus. Il n'en demeure pas moins qu'une productivité numérique au-delà de 140% nécessite rigueur et présence importantes de l'éleveur. Ces derniers obtiennent de bons revenus mais ce ne sont pas les seuls, les n° 582 et 383 ont les mêmes niveaux de revenus avec des productivités moyennes à faibles dans des systèmes très économes, l'un en charges de structure et l'autre pour le troupeau ; cette conduite d'exploitation laisse penser (à confirmer) une moindre pression en travail et en charge mentale.

CONVENTIONS METHODOLOGIQUES ET LEXIQUE

EMP : Effectif Moyen Pondéré calculé pour les femelles de plus de 6 mois. Tous les ratios exprimés par brebis sont en réalité par EMP.

La Surface Totale (ST) : elle intègre la totalité des parcours et des surfaces pastorales.

SAU : la Surface Agricole Utile prend en compte les parcours en les pondérant, et les surfaces pastorales sont calculées en fonction du temps passé par les animaux sur ces surfaces (nous avons les informations).

SFP : Surface Fourragère Principale ou ensemble des surface fourragère.

UMO : Unité de Main d'œuvre qui correspond à une personne occupée à plein temps sur l'exploitation.

UGB : Unité de Gros Bétail qui correspond à l'ingestion de 4750 kg de MS (Matière Sèche) de fourrages par an.

Poids carcasse et prix/kg des agneaux : il s'agit des agneaux lourds bergerie et herbe (sans intégrer les légers et les agneaux de lait).

Prise en compte de la vente directe ou semi-directe d'agneaux : le prix/kg retenu dans la marge ovine est celui d'un prix de marché en filière longue. La plus-value vente directe et les charges de cette vente (découpe et abattage) constituent un atelier hors-sol. Les poids carcasse sont ajustés à un poids carcasse correspondant à ce circuit long (perte de 10 à 15% du poids carcasse en barquette).

Kg de concentrés : ce sont tous les concentrés consommés, y compris ceux produits sur l'exploitation. Ils prennent en compte les minéraux.

Productivité Numérique (PN) : il s'agit de la productivité numérique économique qui est retenue, soit le nombre d'agneaux vivants par femelles de plus de 6 mois.

Marge par brebis : il s'agit de la différence entre le produit ovin dont l'Aide Ovine (la seule aide comptée ici) et les charges ovines dont les frais de la SFP (au prorata des UGB herbivores si besoin).

Frais d'estive et de mise en pension : Ils sont pour moitié dans la marge ovine et l'autre moitié en charges de structure.

Les charges de structure : c'est l'ensemble des charges fixes (MSA, salaires, mécanisation, bâtiments, charges foncières, frais financiers, amortissements, services, assurances et frais de gestion). Les travaux par tiers sont intégrés aux frais de mécanisation.

Electricité, eau et gaz d'un atelier hors-sol sont comptés en frais d'élevage de l'atelier hors-sol.

Résultat courant : c'est le produit d'exploitation moins l'ensemble des charges qui intègrent les amortissements et les frais financiers y compris ceux liés aux emprunts fonciers. Le résultat est exprimé par UMO exploitant.

Revenu disponible : par rapport au résultat courant, le capital des emprunts remboursé dans l'année, y compris fonciers, est compté en charges et remplacent les amortissements qui ne sont pas comptés.

Marges brutes « autres » : ce sont des marges bovines et hors-sol (vente directe ovine, vente directe de poulets, vente directe de lentilles).

Coût de production : ensemble de charges qu'il faut engager pour produire 1 kg de viande (avec un salaire fictif fixé à 1.5 SMIC par convention) ou dit autrement, total des charges affectées à l'atelier ovin viande (charges ovines et de structure, y compris les salaires mais MSA familiale non comptée en charge puisque la rémunération du travail est en SMIC brut) + rémunération du travail à hauteur de 1,5 SMIC brut + rémunération du capital, le tout divisé par les kg de carcasse d'agneaux produits.

Prix de revient : prix auquel il faudrait vendre un kg de viande pour arriver à couvrir le « salaire fictif » des exploitants fixé à 1.5 SMIC par convention ou dit autrement, coût de production – total des aides affectées à l'atelier ovin viande (aides ovines et aides générales)/kg de carcasse d'agneaux produit. Il mesure le prix du kg de viande nécessaire pour : - rémunérer la main d'œuvre à hauteur de 1,5 SMIC brut par travailleur ; - le foncier au prix d'un fermage moyen, - et les capitaux au taux du livret A, compte tenu du montant déjà couvert par les aides.

CONTACTS FILIERE OVIN VIANDE

APABA
Carrefour de l'agriculture
12 026 Rodez cedex 9
Tél / fax : 05 65 68 11 52
@ : www.aveyron-bio.fr
Contact : Johan Kévin GALTIER
Mail : filiere@aveyron-bio.fr

Chambre d'agriculture de l'Allier
Antenne de Montluçon
1 quai Louis Blanc
03100 MONTLUCON
Tél : 04 70 28 92 20
@ : www.allier.chambagri.fr
Contact : Bernadette VIGNAUX
Mail : bvignaud@allier.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne
SAFRAN - 2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL-87017 LIMOGES
Cedex1
Tél : 05.55.87.50.40.83 et 06.12.65.32.60
@ : www.limousin.synagri.com
Contact : Marie Line BARJOU
Mail : ml.barjou@haute-vienne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
16 Boulevard Bertrand
BP 20343
43012 LE PUY en VELAY
Tel. 04 71 07 21 30
Portable : 06 78 94 87 77
@ : www.haute-loire.chambagri.fr
Contact : Dominique DELTROY
Mail : dDeltroy@haute-loire.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Puy de Dôme
11 Allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 Aubière cedex
Tel : 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
www.chambre-agri63.com
Contact : Marie Claire PAILLEUX
Mail : m-c.pailleux@puy-de-dome.chambagri.fr

INRA de Clermont-Theix Lyon
Unité Mixte de Recherche sur les Herbivores (UMRH)
Centre de recherche Auvergne-Rhône-Alpes
63 122 Saint Genès-Champanelle
Tel : 04 73 62 41 32
@ : www.inra.fr
Contact : Gabriel LAIGNEL
Mail : gabriel.laignel@inra.fr

INRA de Clermont-Theix Lyon
Unité Mixte de Recherche sur les Herbivores (UMRH)
Centre de recherche Auvergne-Rhône-Alpes
63 122 Saint Genès-Champanelle
Tél : 04 73 62 41 34
@ : www.inra.fr
Contact : Marc BENOIT
Mail : marc.benoit.2@inra.fr

LE PROJET BIOREFERENCES

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle AB Massif Central
VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont
89 avenue de l'Europe – BP 35
63 370 LEMPDES
Tél/fax : 04 73 98 69 57
@ : www.itab.asso.fr/reseaux/polebio.php
Contact : Julie GRENIER
Mail : jgrenier.polebio@gmail.com

Avec le soutien financier : de l'Etat (fonds FNADT), du Ministère de l'agriculture et de la pêche (fonds CasDAR), du Conseil Régional Auvergne, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, du Conseil Régional Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de l'Aveyron et du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre de la Convention de Massif / Massif Central